

P

oints saillants 1998-99

En 1998-1999, l'Office ontarien de financement a continué de répondre aux besoins de financement de la province, qui s'élevaient à 12,6 milliards de dollars, de façon sage et rentable.



Les frais d'intérêts de la dette publique ont été inférieurs de 142 millions de dollars à la somme inscrite au Budget de 1998-1999, principalement parce que les emprunts ont été faits à des taux inférieurs aux prévisions.



La quatrième campagne annuelle de souscription des Obligations d'épargne de l'Ontario, la plus importante campagne provinciale du genre de l'histoire canadienne, a rapporté 2 milliards de dollars.



L'Office ontarien de financement a contribué au succès de la restructuration de Ontario Hydro. Il a dispensé d'importants conseils au gouvernement provincial au sujet de l'aménagement définitif de la structure du capital et de la dette des deux nouvelles sociétés commerciales remplaçantes, à savoir Ontario Power Generation Inc. et Ontario Hydro Services Company. Par ailleurs, l'Office a, par son soutien et ses conseils, participé de près à l'établissement de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario.



L'Office ontarien de financement a collaboré étroitement avec les représentants du ministère de la Santé de la province et de l'Hôpital de Toronto, les conseillant dans la réalisation de l'initiative de financement de 281 millions de dollars de ce dernier. L'Office lui a ainsi permis d'épargner plus de 5 millions de dollars.

T able des matières

Message du président	5
Message du directeur général	7
Office ontarien de financement	9
Rapport de gestion	18
États financiers	35

M

essage du président

J'ai le plaisir de présenter le rapport annuel de 1999 de l'Office ontarien de financement. Ce document énonce les objectifs et les responsabilités de l'Office, examine ses réalisations, ses succès opérationnels et ses résultats financiers pour la période allant du 1^{er} avril 1998 au 31 mars 1999, et expose ses priorités pour l'année à venir.

L'économie de l'Ontario

Malgré l'instabilité de la conjoncture économique mondiale et des marchés financiers, l'économie de l'Ontario a continué de progresser en 1998. Le produit intérieur brut (PIB) réel a augmenté d'environ 4,2 p. 100, grâce surtout à la vigueur de la consommation et des exportations vers les États-Unis. La crise asiatique a eu peu d'effets directs sur la province, car nos exportations vers cette région du monde représentent seulement 3 p. 100 de nos ventes totales à l'étranger et 1,3 p. 100 de notre PIB. Le marché ontarien du travail a connu une autre bonne année, car, en chiffres nets, 200 000 nouveaux emplois ont été créés. De plus, l'indice des prix à la consommation en Ontario n'a enregistré qu'une augmentation de 0,9 p. 100 en 1998.

L'économie ontarienne est avantageusement placée poursuivre une croissance soutenue. Le PIB réel de la province devrait s'accroître de 3,7 p. 100 en 1999 et de 2,8 p. 100 en l'an 2000. Au chapitre des prix à la consommation, l'inflation devrait demeurer bien maîtrisée pendant encore plusieurs années.

Le Plan budgétaire du gouvernement de l'Ontario

Sur le plan budgétaire, le gouvernement de l'Ontario a dépassé, pour la quatrième année consécutive, son objectif en matière de déficit. En 1998-1999, le déficit provisoire, de l'ordre de 3,2 milliards de dollars, est d'un milliard inférieur à l'objectif du budget de 1998, soit 4,2 milliards. En 1999-2000, le déficit de la province sera ramené à 2,1 milliards de dollars. Le gouvernement est en bonne voie d'équilibrer son budget en 2000-2001.

L'Office ontarien de financement

L'Office ontarien de financement joue un rôle primordial en matière de génération et de gestion de fonds au nom de la province, des sociétés de la Couronne et d'autres organismes publics. En 1998-1999, l'Office a réussi à réduire le coût de l'endettement provincial en-deçà des prévisions, profitant de la diminution du déficit, de la baisse des taux d'intérêts à long terme et de l'efficacité des opérations de financement. Au cours de l'exercice 1998-1999, les besoins en financement de la dette arrivant à terme ont été pour une



Bryne Purchase

deuxième fois supérieurs à ceux du déficit. Comme le déficit est en voie d'élimination, la province tournera son attention vers la gestion et le refinancement de la dette arrivant à échéance.

La Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO) a été fondée le 1^{er} avril 1999. Elle sera chargée du service et du remboursement de la dette de l'ancienne Ontario Hydro qui était garantie par la province, en plus de la gestion de certaines obligations découlant de la succession. L'Office lui dispense des services de gestion de la dette, de gestion de trésorerie, de transactions bancaires, de comptabilité et d'établissement de rapports. Comme lorsqu'il s'agit de gérer la dette provinciale, l'Office a pour objectif d'agir de manière sage et rentable en ce domaine.

Depuis mon accession à la présidence, j'ai beaucoup apprécié ma collaboration avec les membres du conseil d'administration et le personnel de l'Office. Je suis convaincu que la compétence et le professionnalisme de l'équipe dirigée par Tony Salerno sont des atouts pour la province.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bryne Purchase', written in a cursive style.

Bryne Purchase
Office ontarien de financement

M **essage du directeur général**

L'exercice 1998-1999 a été fort occupé pour l'Office ontarien de financement, qui a dû relever des défis de plusieurs ordres.

Malgré la volatilité et l'incertitude croissantes sur les marchés financiers mondiaux, l'Office s'est acquitté de sa responsabilité principale, ayant réuni 12,6 milliards de dollars pour financer le déficit de la province, les emprunts arrivant à échéance et d'autres obligations financières. En 1998-1999, les dépenses réelles en intérêts de la dette publique ont été de 142 millions de dollars inférieures aux prévisions du budget de 1998, en raison principalement d'emprunts à des taux plus avantageux.

Afin d'améliorer les pratiques de contrôle des risques, une révision en profondeur a été entreprise et toutes les politiques de gestion et d'établissement de rapports ont été mises à jour et réunies en une vaste politique appelée «Cadre stratégique - Gestion des risques». De plus, nous avons consacré des ressources considérables pour nous assurer que les systèmes d'applications commerciales informatiques critiques de l'Office puissent affronter sans dommage le passage à l'an 2000, ainsi qu'à établir et mettre en oeuvre des programmes de mesures d'urgence à cet égard, après en avoir contrôlé l'efficacité.

L'Office ontarien de financement a collaboré avec d'autres services du ministère des Finances et d'autres ministères ontariens, les conseillant souvent et les soutenant dans la réalisation de plusieurs projets de nature financière, notamment la restructuration de Ontario Hydro et du secteur provincial de l'électricité, la privatisation de l'autoroute 407 et le financement de l'Hôpital de Toronto.

À plusieurs occasions, l'Office a, auprès de toutes les instances publiques ontariennes, insisté pour qu'on adopte des méthodes avisées de gestion de la trésorerie et promu le recours aux services bancaires innovateurs afin d'accroître l'efficacité et la précision des activités de perception des recettes et de débours.

L'année qui vient promet d'être aussi fertile en défis et demandera autant d'énergie. L'Office continuera de répondre aux besoins en financement, en services bancaires et en gestion de trésorerie de la province de façon sage et rentable. D'autre part, un certain nombre d'initiatives gouvernementales et de changements opérationnels gagneront en importance.

Depuis le 1^{er} avril 1999, l'Office ontarien de financement est responsable de la gestion de la dette de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario, de ses activités de gestion des risques et de trésorerie, ainsi que de sa comptabilité et de l'établissement de ses rapports. Le personnel de l'Office collabore étroitement avec les représentants de l'ancienne Ontario Hydro



Tony Salerno

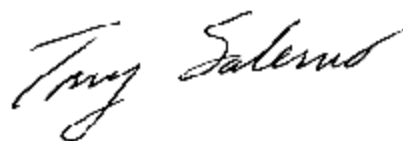
et de ses filiales nouvellement créées afin de s'assurer que la transition se fasse en douceur.

Tablant sur la réussite de l'initiative de financement de l'Hôpital de Toronto, l'Office étudiera, en collaboration avec d'autres services publics, les occasions où il serait possible de regrouper des projets de financement (emprunt, investissement et crédit-bail) afin d'en faciliter la réalisation.

Enfin, l'Office ontarien de financement continuera de s'intéresser avec le même empressement au problème du bogue de l'an 2000. Pour se prémunir encore contre d'éventuels problèmes, il compte exécuter de nouveaux essais de sa technologie interne d'ici le 30 juin 1999. L'Office continuera de vérifier les progrès accomplis en ce domaine par ses agents financiers, ses contreparties financières et ses fournisseurs externes, en plus d'effectuer les essais d'interface jugés nécessaires. Les plans d'urgence seront achevés le 30 juin 1999 au plus tard.

Au cours de l'année qui se termine, l'Office a, en plus de dispenser des services rentables de financement et de gestion de la dette, assumé un rôle plus important en matière de conseils sur le financement de projets, la gestion de trésorerie et les services financiers. Je suis convaincu que le personnel hautement qualifié et compétent de l'Office ontarien de financement continuera d'offrir d'excellents services, auxquels les contribuables de la province sont habitués.

Le vice-président et directeur général,

A handwritten signature in black ink, reading "Tony Salerno". The signature is written in a cursive, flowing style.

Tony Salerno

Responsabilités et objectifs

L'Office ontarien de financement a été créé en vertu de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*. Il s'acquitte des responsabilités suivantes au nom de la province, des sociétés de la Couronne et d'autres organismes publics :

- **Il est responsable des emprunts, des investissements et des activités de gestion des risques financiers de la province**

L'objectif principal de l'Office ontarien de financement consiste à répondre aux besoins financiers de la province de façon saine et rentable.

- **Il gère la dette de la province**

L'Office gère la dette de la province et appuie le gouvernement dans l'effort de réduction du déficit général. Voici les principes fondamentaux sur lesquels repose la gestion de la dette provinciale et des risques connexes : intégrité, efficacité, profil approprié de l'échéance de la dette et préservation de la cote de solvabilité de l'Ontario.

- **Il donne des conseils en matière de politiques et de projets financiers**

L'Office offre au gouvernement de l'Ontario des conseils en matière de politiques financières portant sur un vaste éventail de questions financières générales. À l'heure actuelle, ces conseils touchent la restructuration de l'industrie de l'électricité, la privatisation d'organismes du secteur public, la vente d'actif gouvernemental et les autres options de financement.

- **Il offre des services financiers et des services de gestion de trésorerie**

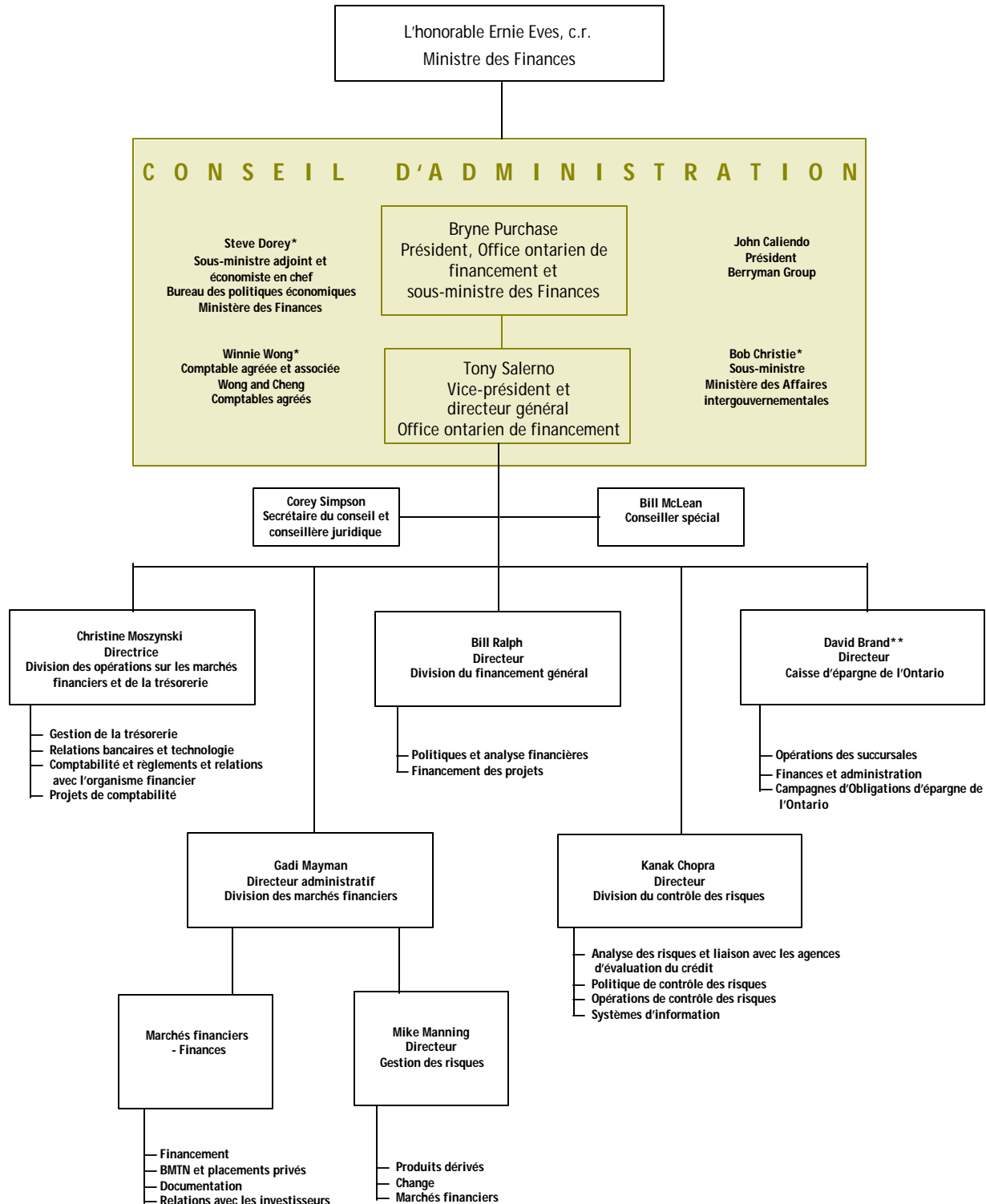
De façon à éviter le double emploi au sein du gouvernement et à réduire les coûts globaux d'emprunt, l'Office est en train de centraliser plusieurs activités financières. Les efficacités qui en résulteront devraient alléger encore les besoins en matière de solde de trésorerie et permettre un abaissement des niveaux des réserves de liquidités de même que des frais d'intérêts de la dette publique.

- **Il administre la Caisse d'épargne de l'Ontario**

L'Office ontarien de financement administre la Caisse d'épargne de l'Ontario. À l'heure actuelle, cette caisse exploite 23 succursales et cinq agences; le montant des dépôts se chiffre à 2,5 milliards de dollars.

L'Office ontarien de financement s'est engagé à s'acquitter de toutes ces responsabilités en adoptant des normes professionnelles optimales.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT



* **Membres du comité de vérification:** par le biais de ce dernier, le conseil d'administration de l'Office s'assure que le personnel de l'Office se conforme aux normes appropriées de contrôle interne.

** David Brand a quitté l'Office ontarien de financement en avril 1999. Peter Roberts et Karen Deering ont été nommés à titre de directeurs intérimaires.

Au 31 mars 1999.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration, nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil, surveille les activités de l'Office ontarien de financement, c'est-à-dire qu'il examine et approuve les politiques principales concernant les transactions effectuées sur les marchés financiers et qu'il supervise la gestion par l'Office de la dette de la province et des portefeuilles de titres. Le conseil reçoit des rapports réguliers portant sur les risques réels et sur le respect des politiques. Ces rapports sont soumis par l'intermédiaire du directeur, Contrôle des risques. Le conseil étudie et approuve aussi le plan d'activités annuel.

En outre, le conseil d'administration approuve les états financiers trimestriels et annuels de l'Office ontarien de financement. Il discute des états financiers annuels avec son vérificateur, soit le vérificateur provincial. En ces domaines, il reçoit l'aide du comité de vérification. Ce dernier formule aussi des recommandations au sujet du plan annuel de vérification interne et examine les constatations des vérificateurs internes concernant la pertinence des contrôles internes.

Le conseil d'administration se réunit au moins tous les trimestres. À l'heure actuelle, ce conseil se compose du sous-ministre des Finances, du directeur général de l'Office, de deux hauts fonctionnaires de la fonction publique de l'Ontario et de deux représentants du secteur privé. Les antécédents divers de ces membres contribuent à la supervision efficace de l'Office.

Gestion de l'organisme

Par gestion de l'organisme au sein de l'Office ontarien de financement, on entend la mise en oeuvre et l'examen continu des processus de supervision et de gestion des activités de l'Office par les cadres supérieurs, le conseil d'administration et le ministre des Finances. Il s'agit aussi d'identifier les particuliers et les groupes qui sont responsables des activités de l'Office et de préciser leurs rôles. Les systèmes et politiques en matière de gestion publique générale sont examinés par le conseil d'administration une fois l'an.

Le cadre de responsabilité de l'Office ontarien de financement émane de sa loi dominante, soit la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* et d'un protocole d'entente conclu entre l'Office et le ministère des Finances. Ces deux documents stipulent que le ministre des Finances est responsable envers le Conseil des ministres des activités de l'Office. Le directeur général est responsable envers le conseil d'administration. Quant au conseil d'administration, il est responsable envers le ministre des Finances.

Le ministre des Finances examine et approuve le plan d'activités annuel, plan renfermant les objectifs à long et à court termes, ainsi que des rapports sur les réalisations de l'année écoulée; il formule des recommandations à ce sujet au conseil de gestion du Conseil des ministres.

Le directeur général est responsable envers le conseil d'administration de toutes les activités quotidiennes. Il s'assure que les politiques et modalités, y compris celles touchant les rapports financiers, sont pertinentes et efficaces. Le personnel est redevable envers le directeur général, par l'intermédiaire de la haute direction.

Politiques générales

La *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* propose un cadre général pour les activités de l'Office ontarien de financement. À ce cadre s'ajoutent des politiques internes sur la gestion des risques et l'établissement de rapports financiers qui énoncent des lignes directrices opérationnelles.

Dans le cadre de l'exécution de son mandat, l'Office ontarien de financement est confronté aux risques financiers inhérents à la gestion de l'actif et du passif financiers. Des politiques de gestion des risques permettent de s'assurer que les risques financiers auxquels la province fait face sont cernés, surveillés, évalués et gérés. L'Office s'acquitte de ses responsabilités grâce à une infrastructure et à un ensemble exhaustif de politiques et de méthodes de gestion de la dette.

Aperçu et structure

Conseil d'administration

- Examine et approuve les politiques principales concernant les activités sur les marchés financiers.
- Supervise la gestion de la dette de la province et des portefeuilles de titres.

Comité de vérification

- Supervise le processus d'établissement des rapports financiers au nom du conseil d'administration.
- Examine les politiques principales de gestion de la dette, les rapports de vérification interne et les états financiers.

Comités de gestion

Comité de gestion des risques

- Examine les résultats quotidiens des marchés et les perspectives.
- Examine les résultats courants d'emprunt, d'investissement et de gestion de la dette, ainsi que les stratégies connexes.

Comité de la stratégie d'emprunt

- Étudie la conjoncture économique, le plan budgétaire et les perspectives des marchés financiers.
- Examine les activités d'emprunt et de gestion de la dette, les rapports de gestion, les mouvements de trésorerie et les perspectives quant aux intérêts de la dette publique.
- Examine les limites opérationnelles et les méthodes associées aux opérations financières.
- Approuve les dérogations aux politiques courantes de gestion des risques.
- Approuve les politiques de gestion des risques et formule des recommandations à ce sujet au conseil d'administration.

Division du contrôle des risques

- Surveille et mesure les risques et les résultats financiers associés à l'emprunt, à la gestion de la dette et à l'investissement des réserves de liquidités.
- Définit les politiques de gestion des risques et vérifie si les politiques, limites et méthodes approuvées par le conseil sont respectées; surveille les rendements et les tendances des portefeuilles.
- Évalue la cote de solvabilité des contreparties financières et gère les relations avec les agences de cotation.

Cadre stratégique - Gestion des risques

L'Office ontarien de financement s'est doté d'un ensemble de politiques afin de circonscrire les risques financiers associés au marché, au crédit, aux opérations et à l'utilisation de produits dérivés. Ces politiques s'inspirent des pratiques recommandées par le Groupe des Trente, des lignes directrices et directives d'organismes de réglementation comme le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada et de conseils dispensés à ce sujet par les représentants de banques canadiennes. Les principaux aspects de ces politiques sont décrits ci-dessous.

A. Risque de marché

Cette politique encadre les activités d'emprunt et de gestion de la dette; plusieurs de ses volets traitent de la gestion du risque de marché.

- **Limite relative au change** - La position de change non couverte de la province, sur le capital de la dette, ne doit pas dépasser 5 p. 100 de l'encours de celle-ci. Les opérations de change sont restreintes aux devises des pays du Groupe des Sept, au franc suisse et aux devises équivalentes (euro, etc.).
- **Limite relative aux taux d'intérêt variables** - Les engagements nets à taux variables ne doivent pas dépasser 20 p. 100 de l'encours de la dette.
- **Limites des pertes concernant les intérêts de la dette publique et la gestion de la dette** - Au chapitre des intérêts de la dette publique (IDP), l'écart entre les résultats réels et les prévisions budgétaires annuelles qui est attribuable à une évolution défavorable des taux variables ou des taux de change ne doit pas dépasser 3 p. 100 (limite des pertes concernant les intérêts de la dette publique). Le directeur général fixe également, au chapitre de la gestion de la dette, un seuil au-delà duquel des mesures sont prises pour prévenir un dépassement de cette limite. Ce seuil sera indiqué dans le plan annuel d'emprunt et de gestion des risques.
- **Risque de liquidités** - Les réserves de liquidités sont maintenues à un niveau qui permet au gouvernement de s'acquitter de ses obligations financières à court terme. Des programmes faisant appel à des lignes de crédit consortiales, à des bons du Trésor et à des effets en dollars américains ont également été mis sur pied et peuvent être utilisés au besoin.
- **Profil des échéances de la dette** - Au moment d'émettre de nouveaux titres de créance, l'Office cherchera à uniformiser le profil des échéances afin d'assurer un meilleur étalement du risque associé au refinancement des titres échus et des emprunts à taux variable.
- **Mesure du risque** - Dans son plan annuel d'emprunt et de gestion de la dette, l'Office évalue son exposition au risque de marché

afin de s'assurer que sa position et ses pertes éventuelles n'excèdent pas les limites fixées. Au chapitre du risque de marché, du risque de crédit et du risque de liquidités, l'évaluation est faite quotidiennement.

B. Risque de crédit

Le risque de crédit apparaît généralement lorsque l'Office contracte un emprunt en devises étrangères et se protège du risque de change en convertissant le titre de créance en dollars canadiens. De tels échanges ne peuvent dorénavant être conclus qu'avec des contreparties ayant une cote A- ou supérieure. À ce chapitre, la position de l'Office ne peut dépasser la limite d'évaluation à la valeur marchande correspondant à la cote de la contrepartie.

Le risque de crédit est aussi présent dans les placements sur le marché monétaire. Ces placements ne peuvent être faits qu'en titres émis ou garantis par les gouvernements fédéral ou provinciaux, ou encore provenant de contreparties privées possédant au moins la cote R-1 (intermédiaire). Aucun placement en titres privés ne peut être engagé pour plus d'un an.

C. Risque des opérations

L'Office ontarien de financement gère le risque des opérations en adoptant des méthodes de travail qui tiennent compte de considérations relatives à la modélisation, ainsi qu'aux éventualités inhérentes aux questions juridiques, aux règlements et à l'informatique.

- **Risque des modèles** - L'Office vérifie régulièrement la fiabilité de ses modèles d'évaluation et leur conformité avec les normes de l'industrie. Il revoit aussi régulièrement son évaluation des instruments financiers.
- **Risque associé aux questions juridiques** - L'Office a adopté des méthodes et des normes afin de s'assurer que la documentation accompagnant les émissions de titres de créance, les opérations relatives à la gestion de la dette et les transactions sur le marché monétaire satisfasse aux normes de l'industrie et soit exécutoire.
- **Risque associé aux règlements** - L'Office a établi des méthodes de contrôle interne pour s'assurer que le règlement des transactions soit effectué au moment voulu et noté correctement dans ses dossiers.
- **Risque associé à l'informatique** - L'Office a pris des mesures pour assurer la protection de ses systèmes informatiques et de ses bureaux : il supervise son environnement électronique, se dote de sources d'alimentation de secours, effectue régulièrement la sauvegarde de ses données, stocke celles-ci ailleurs que dans ses locaux, érige des cloisons pare-feu pour se protéger des intrus et recherche la présence de virus. De plus, il revoit régulièrement ses mesures de sécurité.

D. Utilisation de produits dérivés

L'Office ne se sert des produits dérivés que pour réaliser son objectif en matière de financement et de besoins en liquidités de la province, de façon saine et rentable. Il les utilise pour gérer sa position découlant de la dette actuelle et future, tout en se conformant aux plans d'emprunt et de gestion de la dette. Le risque associé aux produits dérivés est cerné, surveillé, évalué et géré prudemment.

Rapports financiers

Le conseil d'administration de l'Office ontarien de financement reçoit des rapports trimestriels sur les progrès concernant les plans d'emprunt et de gestion de la dette et les risques actuels. En outre, le directeur général remet au conseil d'administration une évaluation mensuelle du rendement par rapport aux repères prescrits par le conseil d'administration. En plus de remettre des rapports sur les plans d'emprunt et de gestion de la dette, le directeur général informe le conseil par écrit des questions touchant la dotation en personnel, l'administration et les opérations. Il lui fait également rapport de la conformité de l'Office aux directives ministérielles et gouvernementales.

Le conseiller juridique et le directeur, Contrôle des risques, présentent un rapport touchant le respect par l'Office des lois et politiques applicables. Le sous-ministre des Finances, au nom du ministre des Finances, reçoit des rapports hebdomadaires sur les finances et les programmes de financement.

La pertinence et l'efficacité des contrôles internes sont examinées indépendamment par la Direction des services de vérification du ministère des Finances. La Direction de la vérification interne veille aussi au respect des politiques, des modalités et des limites opérationnelles. Les résultats de ces vérifications font l'objet de rapports remis à la direction et au comité de vérification du conseil d'administration.

L'Office prépare des états financiers annuels conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) en vue de l'approbation par le comité de vérification et le conseil d'administration. Les états financiers sont examinés par le vérificateur provincial qui indique s'ils ont été présentés raisonnablement et conformément aux PCGR. Les constatations du vérificateur provincial sont passées en revue par le comité de vérification et le conseil d'administration. Ces états financiers vérifiés sont présentés à l'Assemblée législative de l'Ontario dans le cadre du rapport annuel de l'Office ontarien de financement.

L'équipe de l'Office ontarien de financement

L'équipe de l'Office ontarien de financement se compose de professionnels aux antécédents variés possédant une grande compétence dans de nombreux domaines, dont celui des services financiers. Privé de leur appui, l'Office ne pourrait accomplir son mandat, soit dispenser à la province et, au bout au compte, aux contribuables ontariens, des services de financement, de gestion de la dette et de trésorerie de façon sage et rentable. L'Office regroupe actuellement, dans ses cinq divisions, un personnel correspondant à environ 280 équivalents temps plein.

Le secteur des services financiers subit depuis quelques années de profondes transformations. L'intégration se répand sur les marchés financiers internationaux, de nouveaux instruments sont apparus, l'environnement réglementaire évolue sans cesse et la technologie moderne fait naître de nouveaux moyens de dispenser les services. L'Office, qui désire encourager l'innovation, la créativité et le dévouement indispensables à la réussite dans un environnement aussi mouvant, est fermement déterminé à faciliter le perfectionnement de son personnel.

L'Office ontarien de financement favorise la promotion de carrière, la consolidation des relations et l'apprentissage des qualités de chef. Ses employés ont l'occasion de se perfectionner en participant à des colloques et en s'inscrivant à des cours; des affectations nouvelles et des programmes professionnels leur sont aussi offerts. L'Office s'est engagé à doter son personnel des compétences et des ressources dont il a besoin pour être efficace, en dépit de la complexité des services qu'il a à dispenser de façon sage et rentable en matière de financement, de gestion de la dette et de trésorerie. L'Office ontarien de financement s'est donné pour mission d'assurer aux contribuables ontariens les excellents services auxquels ils s'attendent désormais.

R

apport de gestion

Dans la présente section du rapport annuel, les dirigeants de l'Office ontarien de financement exposent et analysent les résultats et les priorités de l'organisme. L'analyse porte surtout sur l'évaluation que fait l'Office du climat des affaires, sur les stratégies qui ont en conséquence été adoptées en 1998-1999 et sur leurs résultats, ainsi que sur les objectifs fixés pour l'exercice 1999-2000.

Climat des affaires

- **Revue des marchés financiers**

Sur les marchés financiers internationaux, l'exercice 1998-1999 s'est déroulé sous le signe de la volatilité et de l'incertitude. Cette dernière découlait principalement de la grave crise qui a éclaté en Asie du Sud-Est, de l'inefficacité des mesures de stimulation de l'économie prises au Japon, de l'incapacité de la Russie à respecter ses obligations financières, de l'effondrement d'un important fonds de couverture (Long-Term Capital Management), de la dévaluation du rouble et du réal et de la chute des cours des matières premières.

Dans bien des marchés émergents, les crises et une volatilité jusqu'alors inconnue ont menacé le système financier mondial et incité la Réserve fédérale américaine à baisser trois fois, au second semestre de 1998, le taux d'intérêt des fonds fédéraux à court terme. L'effondrement des cours de nombreuses matières premières, imputable au déclin de la demande mondiale, a contribué à la maîtrise de l'inflation dans les pays développés. Les bonnes nouvelles persistantes à ce chapitre, l'apparition d'un excédent budgétaire au niveau fédéral et le retournement des investisseurs, rassasiés de risques, vers les abris sûrs et les placements de bonne qualité ont permis aux autorités américaines et canadiennes, en octobre 1998, de fixer le rendement de leurs obligations au taux le plus bas qui ait été pratiqué depuis une génération. Le rendement des billets du Trésor américain à 10 ans est tombé à 4,16 p. 100; au Canada, les obligations de même échéance ont été offertes à aussi peu que 4,67 p. 100.

Le Canada, quoique figurant parmi les abris sûrs, a subi les conséquences de la volatilité des marchés financiers en 1998. La faiblesse du prix des matières premières a entraîné notre dollar à la baisse : pendant l'année, il est passé de 0,70 à 0,65 \$ US, se transigeant même à aussi peu que 0,63 \$ US.

D'autre part, les obligations canadiennes n'ont pas pu autant que les américaines tirer profit de l'engouement des investisseurs pour les titres de bonne qualité et les rendements, pour toutes les échéances, ont pris le dessus sur celui des titres du gouvernement américain pour la première fois depuis

plus d'un an. Quand, à la fin de 1998, la Réserve fédérale américaine a diminué ses taux d'intérêt, la Banque du Canada lui a immédiatement emboîté le pas et, dès mars, elle avait anéanti la totalité de la majoration de 100 points de base des taux administrés qu'elle avait décrétée en août. Les taux d'intérêt canadiens sont demeurés supérieurs aux taux américains pendant tout le reste de 1998; à la fin de l'exercice 1998-1999, les taux canadiens sur les titres à long terme étaient cependant revenus sous les niveaux américains.

- **Préparation en vue du passage à l'an 2000**

L'Office consacre beaucoup d'énergie à se préparer au passage à l'an 2000 et compte que tous ses systèmes d'applications commerciales critiques seront protégés dès le 30 juin 1999. Un groupe de travail a été formé et chargé de diriger et de coordonner les activités, la correspondance et les communications de l'Office en cette matière. Le président du groupe, par l'intermédiaire du directeur, Contrôle des risques, fait rapport à ce sujet au directeur général et au conseil d'administration de l'Office. Le groupe a pour tâche d'évaluer les risques associés au bogue de l'an 2000 afin de choisir les mesures à prendre et les lignes directrices à établir pour les contrer. Dans la liste de ses activités figure l'élaboration de plans en vue d'assurer la continuité de l'exploitation.

Au sein de l'Office, les systèmes informatiques critiques servant aux activités de gestion des besoins de financement de la province utilisent depuis toujours des codes à quatre caractères de façon à calculer précisément les mouvements de trésorerie liés aux titres de créance arrivant à échéance dans le prochain siècle. La plupart de ces systèmes datent de quelques années seulement; l'Office, sensibilisé au problème du bogue de l'an 2000, a pris les mesures nécessaires pour s'en protéger. Il a mené à bien les quelques modifications rendues nécessaires en raison d'interfaces externes non protégées. Lors d'essais réalisés en 1998, on a pu vérifier que les systèmes critiques étaient à l'abri d'une défaillance. Le matériel et les logiciels de bureau de même nature ont aussi été mis à niveau. En 1999, de nouveaux essais sont prévus afin de vérifier la conformité de tous les systèmes.

La Caisse d'épargne de l'Ontario a déterminé que trois de ses systèmes étaient critiques du point de vue de l'exploitation. En vue du passage à l'an 2000, de légères modifications ont été apportées au système des comptes de dépôt des clients et le personnel s'affaire actuellement à le soumettre à des essais complets, de bout en bout. Les deux autres systèmes sont exploités à partir de micro-ordinateurs; les logiciels et le matériel non conformes sont en voie d'être respectivement mis à niveau et remplacés. On prévoit que les trois systèmes seront prêts à affronter le passage à l'an 2000 à l'été de 1999. Les contrôles de conformité visant les autres appareils et services de la Caisse ont été entrepris.

L'Office s'intéresse aussi à la préparation de ses agents financiers, des contreparties et des autres instances avec lesquelles il entretient des relations financières ou qui lui fournissent des services. Il se tient également au courant des mesures prises par ses fournisseurs de services non financiers, comme les propriétaires des immeubles où a ses bureaux.

- **Plan d'emprunt de la province pour 1999-2000**

En 1999-2000, les besoins en financement de la province totaliseront 11,4 milliards de dollars. Cette somme se compose principalement de titres arrivant à échéance (8,1 milliards) et d'un déficit de 2,1 milliards. Le refinancement de titres échus représente une part importante de ces besoins en 1999-2000 et le demeurera tant que le déficit ne sera pas entièrement éliminé.

- **Gestion de la dette garantie et des produits dérivés de l'ancienne Ontario Hydro**

La Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO) est responsable du service et du remboursement de la dette de l'ancienne Ontario Hydro qui était garantie par la province et de certaines autres obligations issues de la succession. L'Office lui dispensera, au prix coûtant, les services de gestion de la dette, des risques et de la trésorerie dont elle aura besoin pour gérer et rembourser l'encours de cette dette et les contrats de produits dérivés. On trouvera plus de précisions à ce sujet dans les sections suivantes.

La Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

La Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO) est un organisme de la Couronne; elle est chargée du service et du remboursement de la dette de l'ancienne Ontario Hydro qui est garantie par la province et de certaines autres obligations issues de la succession. Elle est dirigée par un conseil d'administration et son président est le sous-ministre des Finances. Le directeur général et le vice-président de l'Office occupent les mêmes fonctions au sein de la SFIÉO.

La SFIÉO a pour mission de dispenser les services de gestion de la dette et des risques, ainsi que les services bancaires et comptables nécessaires à la gestion et au remboursement de l'encours de la dette et des contrats de produits dérivés de l'ancienne Ontario Hydro. Elle administrera également le régime de retraite de Ontario Hydro et l'actif de celui-ci jusqu'à ce qu'il soit possible de le répartir entre les régimes créés pour les sociétés remplaçantes. L'administration courante du régime de retraite et de son actif relèveront d'une filiale de la SFIÉO, à savoir la Société de la caisse de retraite de l'industrie de l'électricité de l'Ontario.

Pour s'acquitter de ses obligations, la SFIÉO pourra compter sur des sources de recettes spécifiques. Le service de la dette de 30,5 milliards de l'ancienne Ontario Hydro sera assuré de la manière suivante :

- dette des sociétés remplaçantes : 8,2 milliards de dollars;
- dette de la province (échange emprunt contre participation) : 8,9 milliards de dollars;
- versements tenant lieu d'impôts des sociétés remplaçantes et des sociétés municipales d'électricité;
- des redevances au titre de la transition afin, au besoin, d'assurer le service de la dette résiduelle.

La SFIÉO financera les écarts temporels de trésorerie apparaissant entre les versements du service de la dette et les rentrées de recettes spécifiques. Comme elle ne possédera pas sa propre cote de solvabilité, la province réalisera les emprunts en son nom. La SFIÉO émettra en retour des titres de créance de mêmes échéances et conditions.

- **Financement du secteur public en général**

Dans le cadre de l'initiative du gouvernement ontarien visant à restructurer les services publics locaux, l'Office examine actuellement les besoins en financement de l'ensemble du secteur public. Les sommes requises proviendront de plusieurs sources, y compris d'emprunts. On peut en prendre pour exemple les 281 millions de dollars qu'a obtenus l'Hôpital de Toronto en décembre 1998. Ils serviront à remplacer ou à moderniser les bâtiments et le matériel désuets de cet établissement.

D'autres institutions du domaine public au sens large du terme s'interrogent actuellement sur la possibilité d'imiter l'Hôpital de Toronto; il est probable que certaines d'entre elles demandent à l'Office d'entreprendre pour leur compte des projets de financement aussi efficaces. L'Office prépare en ce moment des recommandations à l'intention du gouvernement provincial afin de pouvoir répondre à ces demandes.

- **Promotion de l'efficacité dans les activités de gestion de trésorerie et les services financiers**

L'Office, qui préconise constamment l'optimisation de l'encaisse du gouvernement, a distribué à tous les ministères ontariens, en juillet 1998, des lignes directrices sur les meilleurs pratiques à adopter. Il compte collaborer étroitement avec le Secrétariat du Conseil de gestion et les autres ministères afin qu'elles soient incorporées dans toutes les activités de gestion de trésorerie.

L'Office s'est aussi efforcé de promouvoir le recours aux services bancaires innovateurs afin de rehausser l'efficacité de la perception et des décaissements tout en réduisant les frais d'administration du gouvernement. En 1999-2000, l'Office compte encourager le recours aux services commerciaux électroniques sur Internet et aux cartes électroniques de prestataire.

Exécuter le programme d'emprunt provincial et les activités de gestion des risques.



Administrer les exigences juridiques et le dépôt des documents relatifs à la commission des valeurs mobilières.



Gérer les relations avec les investisseurs et la communauté financière.

Division des marchés financiers

Programme de financement 1998-1999 de la province

En 1998-1999, les sommes nécessaires pour financer le déficit, les redressements associés aux écarts temporaires de trésorerie, les emprunts faits au nom d'organismes publics et la dette arrivant à échéance ont totalisé 12,6 milliards de dollars. L'Office a recueilli cette somme en empruntant 9,3 milliards à long terme, en accroissant de 0,4 milliard ses emprunts à court terme et en puisant 2,9 milliards dans les réserves de liquidités. Un peu plus de 69 p. 100 des emprunts à long terme ont été contractés en dollars canadiens, notamment par la vente de la quatrième émission d'Obligations d'épargne de l'Ontario, qui a rapporté 2 milliards, de plusieurs émissions repères d'obligations sur le marché intérieur et de trois émissions d'obligations en euro-dollars canadiens, totalisant 600 millions et signalant le retour de la province sur ce marché délaissé depuis 1993, ainsi que par un certain nombre d'opérations structurées sur le marché institutionnel et celui des épargnants.

Le marché canadien est resté la principale source de financement, mais la province a sollicité les marchés étrangers lorsque de bonnes occasions d'arbitrage se présentaient. En septembre 1998, elle a offert sur le marché mondial une émission d'obligations de 750 millions de dollars américains (1,1 milliard de dollars canadiens), qu'elle a majorée de 250 millions de dollars américains (0,4 milliard de dollars canadiens) au mois de novembre suivant. Elle a aussi obtenu une somme de 1,1 milliard de dollars canadiens grâce à quelques émissions en devises étrangères (livre sterling, franc suisse, yen, drachme, dollar néo-zélandais, euro, etc.).

À compter de décembre 1998, le gouvernement provincial a pris la relève de Ontario Hydro et a réalisé les emprunts dont cette dernière avait besoin pour le reste de 1998 et le premier trimestre de 1999. Ces sommes ont principalement servi à refinancer les prêts arrivant à échéance pendant la période; elles totalisaient environ 1,5 milliard de dollars.

Souplesse et rentabilité des opérations d'emprunt

L'Office, qui aborde avec souplesse la question de l'emprunt, peut ainsi profiter d'occasions de financement très rentables, ce qui revêt beaucoup d'importance dans les périodes de grande volatilité des marchés.

- **Sources de financement diversifiées**

Le marché canadien est resté la principale source de financement à long terme de la province, mais celle-ci a fait appel aux marchés étrangers quand ils lui offraient des conditions plus avantageuses. Le dynamisme du programme de relations avec les investisseurs et l'utilisation accrue de la technologie Internet ont permis d'élargir le bassin des acheteurs de titres ontariens et a grandement facilité la communication de l'information au sein de la communauté financière. En 1998-1999, deux nouveaux modules, un glossaire et une section sur l'an 2000 ont été ajoutés au site Web. On a aussi mis sur pied un service d'alerte par courriel.

- ***Opérations structurées sur le marché des institutions et des épargnants***

L'Office a mis au point plusieurs types de titres de créance qui à la fois réduisent ses coûts et répondent aux attentes des investisseurs. Il a notamment offert au marché institutionnel et à celui des épargnants des opérations structurées conçues pour satisfaire les investisseurs. En janvier 1999, par exemple, il a émis des obligations à rendement mensuel étalé sur sept ans, d'une valeur totale de 89 millions de dollars, à l'intention particulière des épargnants canadiens.

- ***Diminution des commissions***

L'Ontario étant de loin le plus important émetteur sur le marché canadien, derrière le gouvernement fédéral, l'Office a réussi à obtenir des taux de commission plus avantageux. Pour la première tranche de 2 milliards de dollars empruntés sur le marché canadien au cours d'un exercice financier, la commission standard est fixée à 0,5 p. 100 pour les échéances de cinq ans, à 0,6 p 100 pour les échéances de dix ans et à 0,7 p. 100 pour les échéances de trente ans; elle est réduite de 0,1 p. 100 pour les tranches ultérieures, s'établissant à 0,4, 0,5 et 0,6 p. 100 respectivement. Pour l'exercice financier en cours, la province a ainsi pu épargner 2,6 millions de dollars.

L'euro

Le traité de Maastricht oblige les États membres de l'Union européenne à fusionner leurs devises en une seule, qui s'appelle l'euro. Onze d'entre eux (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Portugal) ont participé à la première ronde de fusionnement. Leur devise a été remplacée par l'euro le 1^{er} janvier 1999, à divers taux de conversion. Une période de transition de trois ans a été prévue, pendant laquelle l'euro servira aux règlements, tandis que les billets et la monnaie de chaque pays resteront en circulation.

L'avènement de l'euro n'aura aucune incidence sur l'endettement de la province, car toutes les émissions en cause ont été converties en dollars canadiens grâce à des échanges. La province a offert six émissions dans les devises touchées, pour un total de 4,1 milliards de dollars. Parmi elles, deux sont libellées en marks (pour une valeur de 900 millions de dollars canadiens) et arriveront à échéance avant le 1^{er} janvier 2002, date butoir pour la conversion à l'euro. Les quatre autres (qui s'élèvent à 3,2 milliards de dollars au total) seront converties en euros d'ici là. Les échanges de couverture auxquels la province s'est livrée pour les transformer en dollars canadiens seront aussi convertis au même moment, de façon à éliminer totalement le risque de change.

Priorités pour l'exercice 1999-2000

Au cours de cet exercice, la province devra emprunter au total 11,4 milliards de dollars, principalement à l'égard de titres arrivant à échéance (8,1 milliards) et pour éponger le déficit de 2,1 milliards. La plupart des opérations d'emprunt seront sans doute effectuées sur le marché intérieur. Dans l'intervalle, l'Office projette de concevoir et de mettre en oeuvre un programme de billets à moyen

terme négociables au Canada afin d'assouplir ses activités d'émission. Il compte aussi faire appel à la caisse d'investissement du Régime de pensions du Canada, qui devrait avoir à sa disposition les sommes nécessaires au refinancement de la quasi-totalité de son portefeuille de titres de créance provinciaux arrivant à échéance. L'Office ne sollicitera les marchés étrangers que si les conditions d'arbitrage lui sont favorables.

Le programme de financement 1999-2000 comprendra une cinquième émission d'Obligations d'épargne de l'Ontario. À la suite de consultations auprès du personnel et des intervenants, certains changements seront apportés à la campagne en 1999 : la documentation expédiée aux institutions financières sera améliorée, des volets inefficaces du programme (retenues à la source, etc.) seront éliminés et des modalités facilitant la vente et le rachat des obligations seront ajoutées.

L'Office se chargera en outre des emprunts de la SFIÉO, car il se produira des écarts temporels de trésorerie entre les remboursements exigibles et les rentrées qui serviront à effectuer les paiements en question. Au cours de l'exercice 1999-2000, l'Office compte devoir emprunter environ 2,2 milliards de dollars à ce titre. Ces sommes seront recouvrées lorsque les recettes spécifiques dépasseront les obligations découlant du service de la dette.

L'Office prendra aussi à sa charge, au nom du ministère du Logement, le processus d'appel d'offres associé au portefeuille de titres hypothécaires émis par la province pour le logement social. Grâce au transfert de responsabilités, le processus sera assoupli et les économies de coût qui en résulteront profiteront aux municipalités responsables du service de ces obligations.

L'Office étudiera aussi les moyens que peut prendre la province pour élargir son bassin d'investisseurs. Il se tient au courant de l'évolution de l'industrie de la communication électronique et compte la mettre à profit dans ses activités courantes de relations avec les investisseurs. Il envisage la possibilité de créer un bulletin de nouvelles sur Internet comportant une transmission audio en direct, des diapositives et une tribune. En outre, la province fera la promotion de la campagne des Obligations d'épargne à l'aide de bannières dans divers sites Web. Un formulaire de commande sera aussi mis à la disposition des gens au site de l'Office.

Division du contrôle des risques

Responsabilités

Réalisations en 1998-1999

Pour assurer l'exhaustivité de ses pratiques en matière de contrôle des risques, l'Office a entrepris une revue en profondeur de ses politiques de gestion dans ce domaine et les a mises à jour et regroupées. Il en est venu à formuler une politique appelée «Cadre stratégique - Gestion des risques» qui lui permettra de mesurer de façon précise et uniforme les risques avec lesquels il doit composer. Cette politique comporte les quatre volets suivants :

- **établissement de rapports touchant la gestion des risques** afin de s'assurer que le conseil d'administration est tenu au courant des activités de l'Office, de ses engagements et de son rendement;
- **utilisation des produits dérivés et d'autres instruments financiers** afin d'encadrer l'emploi de ces produits;
- **risque de marché** afin de prendre en compte le risque de marché associé aux activités d'emprunt et de gestion de la dette (ce volet regroupe les politiques antérieures touchant le refinancement des titres arrivant à échéance, les limites de perte et les engagements);
- **crédit et considérations juridiques connexes** afin de mettre à jour les politiques de l'Office pour y ajouter des notions relatives à la fusion éventuelle d'institutions financières et aux intervenants dont la cote de crédit n'a pas été établie.

Les rapports sur la gestion des risques ont été améliorés par la mise au point de nouveaux documents destinés au conseil d'administration et au directeur général. On a aussi entrepris de réexaminer tous les rapports de gestion des risques afin d'uniformiser les documents remis aux différents paliers de la direction et du personnel. Cette initiative se déroule en même temps que l'on reprend la conception d'un système destiné à évaluer les engagements et les positions (à la valeur marchande) dans le but d'accroître les compétences de l'Office en matière d'analyse. On prévoit que ce travail sera achevé dès les premiers mois de l'exercice 1999-2000.

La surveillance des contreparties a été accrue en raison de l'évolution du système financier et des problèmes liés au passage à l'an 2000. On a aussi consulté les agences de cotation afin de les informer des changements découlant de la restructuration de Ontario Hydro et de la fondation de deux nouvelles sociétés qui se verront octroyer leur propre cote et pourront emprunter sans garantie du gouvernement provincial.

Au nombre des objectifs de la Division figurent notamment les suivants : minimiser le risque d'erreur humaine par le biais de l'automatisation des procédés, instaurer des contrôles du système et recourir plus fréquemment aux sources directes de données. Au cours de l'exercice 1998-1999, on a mis au point un calendrier très exigeant en matière de développement de la technologie de l'information. On a entrepris des travaux touchant plusieurs systèmes de trésorerie ainsi que le système intégré de trésorerie (qui regroupe les règlements et le Brouillard), le système de gestion de trésorerie et le système de comptabilité et d'établissement de rapports financiers.

Surveiller et évaluer les risques financiers et la performance liés aux emprunts, à la gestion des risques et aux investissements en matière de réserves de liquidités.



Élaborer des politiques de gestion des risques et surveiller le respect des politiques de l'Office ontarien de financement.



Prévoir et analyser les intérêts de la dette publique aux fins du budget provincial et des mises à jour financières trimestrielles.



Évaluer le risque de crédit des contreparties et administrer les relations avec les agences de cotation.



Offrir à l'Office un soutien en matière de conception de systèmes et de technologie de l'information.

Gestion prudente des risques

Afin d'atténuer les risques financiers inhérents à la possession d'un portefeuille important et diversifié de titres de créance, il est essentiel de se doter de politiques conçues pour en assurer une gestion prudente. L'Office a recours aux options et aux échanges afin de gérer le danger que présentent pour la province les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change.

L'Office surveille les différentes positions tous les jours et les vérifie annuellement. La rentabilité de ses activités d'emprunt, de gestion de la dette et d'investissement est mesurée chaque jour au regard de repères établis à l'avance. En 1998-1999, l'Office a pu économiser 86 millions de dollars, sur la base d'une comparaison entre la valeur actuelle et les repères de l'industrie.

Au 31 mars 1999, la valeur nominale du portefeuille total d'échanges de la province se situait à 84 milliards de dollars. Durant l'exercice 1998-1999, le volume de transactions a été de 33,9 milliards de dollars en obligations, de 7,6 milliards en échanges de taux d'intérêt et de devises, de 10,4 milliards en accords de taux futurs et de devises, de 0,5 milliard en options sur taux d'intérêt et de 1,8 milliard en options sur devises.

Politique de gestion des risques	Position réelle
Risque de change	
Le risque de change sur le capital de la dette ne peut pas dépasser 5 % de la dette totale	Le risque de change net représentait 1,1 % de la dette totale au 31 mars 1999 et se situait en moyenne à 1 % pendant toute l'année.
Risque des taux d'intérêt variables	
Dette à taux d'intérêt variable (nette des réserves de liquidités) ne pouvant pas dépasser 20 p. 100 de la dette totale.	Le pourcentage du risque lié au taux d'intérêt variable se situait à 6,7 % au 31 mars 1999. Durant l'année, le risque était en moyenne de 5,9 %.
Risque de liquidités	
Ce risque est contrôlé par le biais de la gestion des niveaux des réserves de liquidités, des programmes d'emprunt à court terme et des lignes de crédit négociées à l'avance.	Compte tenu de l'amélioration de la situation financière de la province, l'Office a fait baisser le niveau moyen des réserves de liquidités de 6,9 milliards de dollars en 1996-1997 à 4 milliards de dollars en 1998-1999. Les programmes de la province concernant les bons du Trésor et les effets en dollars américains ont respectivement des plafonds autorisés de 6 milliards de dollars et de 2,5 milliards de dollars. L'Office peut aussi se prévaloir de la ligne de crédit de la province, de l'ordre de 1,25 milliard de dollars américains.
Risque de refinancement	
Le choix des échéances est primordial en ce qui concerne le calendrier des échéances de la province.	En 1998-1999, le refinancement de la dette se chiffrait à 6,4 milliards de dollars. En 1999-2000, on estime que les échéances se situeront à 8,1 milliards.
Risque de crédit	
L'Ontario ne conclut de nouvelles ententes qu'avec des contreparties ayant au moins la cote A simple.	À la fin de l'exercice, 78 % des échanges en cours concernaient des établissements financiers ayant au moins une cote AA -.

Priorités en 1999-2000

Au cours de l'exercice 1999-2000, la Division se consacrera surtout à l'amélioration de sa capacité d'analyse afin de se doter de moyens de mesurer quantitativement les risques, notamment par le truchement de l'intérêt sur la dette publique exposé au risque, la valeur exposée au risque et l'équilibre entre le risque de crédit et le risque de marché. Ces moyens lui permettront d'analyser les plans d'emprunt et de gestion de la dette, ainsi que de mieux surveiller, signaler et gérer le risque de marché et le risque de crédit avec lesquels l'Office ontarien de financement doit composer.

Des travaux ont été entrepris afin de s'assurer que des politiques d'investissement, de gestion de la dette et d'établissement de rapports ont été instaurées en vue des opérations liées à la SFIÉO. Les communications avec les agences de cotation seront maintenues, de sorte que la cote de l'Ontario corresponde à l'information la plus récente et soit fondée sur une interprétation juste de la situation financière de la province.

On rendra la prévision des intérêts sur la dette publique plus précise en améliorant l'analyse comparative des valeurs réelles et des projections ainsi que les méthodes prévisionnelles elles-mêmes. On collaborera aussi avec la Division des marchés financiers afin d'élaborer des stratégies de gestion des IDP et de couverture des risques connexes.

On poursuivra les travaux destinés à moderniser et uniformiser le système de mesure des risques et d'établissement des rapports conformément aux pratiques recommandées dans l'industrie. Le risque des modèles sera géré par la mise à l'épreuve et la documentation de tous les modèles d'évaluation et de tarification de l'Office afin de s'assurer qu'ils tiennent compte des plus récents développements dans le secteur financier.

En 1999-2000, l'Office continuera d'améliorer ses systèmes de TI afin de se conformer à son objectif primordial de dispenser au gouvernement des services de financement et de gestion de la dette de façon sage et rentable. En collaboration avec la Division des marchés financiers, on élaborera les critères de conception du système d'établissement de rapports sur les risques et du système d'analyse des risques et des portefeuilles. On prévoit que ces systèmes pourront être partiellement mis en service dès la fin de l'exercice 1999-2000. À la même époque, on s'attend que soit achevée la modernisation des systèmes de gestion de trésorerie, de trésorerie intégrée, d'établissement de rapports financiers et de rapports sur les risques, ainsi que de comptabilité.

Réalisations en 1998-1999

Donner des conseils aux ministères ontariens à propos des questions de politique financière, comme les autres options de financement, les partenariats entre le secteur public et privé et la gestion de l'actif.



Donner des conseils sur les méthodes de financement des projets et de l'infrastructure.



Donner des conseils sur les répercussions financières des privatisations éventuelles.



Concevoir des options financières pour les organismes du gouvernement de l'Ontario et les sociétés de la Couronne.

Au cours de l'exercice 1998-1999, la Division a beaucoup contribué au succès de la restructuration de Ontario Hydro; elle a notamment préparé le document intitulé *Mise à jour financière* et présenté d'abord une estimation préliminaire de la valeur de l'actif et de la dette insurmontable, puis des chiffres définitifs sur cette dernière. Elle a dispensé des conseils tout au long de la constitution des deux nouvelles sociétés commerciales remplaçantes, à savoir Ontario Power Generation Inc. et Ontario Hydro Services Company Inc., afin d'établir de façon définitive la structure de leur endettement et de leur capital. Elle a aussi grandement collaboré à la création de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario.

Après du Bureau de la privatisation, la Division a dispensé des conseils en matière de politique et d'analyse financière au sujet de la vente de l'autoroute 407. Elle a aussi soutenu le Bureau dans son étude de certains autres projets de privatisation, notamment à l'égard du Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto, de la Caisse d'épargne de l'Ontario, de certaines pépinières d'arbres, de l'Agence ontarienne des eaux et de la société ORTECH. À la suite de l'étude du projet touchant le Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto, le gouvernement a décidé d'en rester propriétaire tout en refinançant la dette en cours qui lui était due. La Division s'occupe actuellement de cette initiative de refinancement et compte mener l'opération à terme au début de l'exercice 1999-2000.

La province a consenti des prêts directs à New Tecumseh pour la construction d'un aqueduc dans le cadre de l'agrandissement de l'usine Honda à Alliston; elle a fait de même pour la Commission de transport Ontario Northland et son projet Agrium. L'Office a collaboré étroitement avec le ministère des Affaires municipales et du Logement afin de déterminer les économies possibles dans la gestion de la dette contractée par la Société de logement de l'Ontario envers la Société canadienne d'hypothèque et de logement.

Restructuration du secteur de l'électricité : mise à jour

En novembre 1997, le gouvernement ontarien a annoncé un projet de restructuration du système d'électricité en Ontario et de création d'un marché concurrentiel d'ici l'an 2000, tant pour les revendeurs que les grossistes. Voici en quoi les objectifs consistent :

- offrir les meilleurs prix d'électricité possibles tout en préservant un approvisionnement en électricité fiable, sûr et écologiquement rationnel;
- restaurer le dynamisme et la solvabilité du système d'électricité de l'Ontario;
- assurer à tous les participants des règles du jeu équitables par l'entremise d'un organisme de réglementation indépendant.

Le 1^{er} avril 1999, en vertu de la *Loi de 1998 sur la concurrence dans le secteur de l'énergie*, cinq sociétés, ainsi que leurs filiales, ont été fondées pour prendre la succession de l'ancienne société Ontario Hydro :

- Ontario Hydro Services Company (OHSC)
- Ontario Power Generation Inc. (OPGI)
- La Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ)
- L'Office de la sécurité des installations électriques
- La Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO)

Structure financière des sociétés remplaçantes

Le 1^{er} avril 1999, l'actif de Ontario Hydro a été transféré par la SFIÉO à l'OHSC, à l'OPGI, à la SIGMÉ et à l'Office de la sécurité des installations électriques.

- L'OHSC a reçu l'actif du transport, de la distribution et du détail et a émis des titres d'emprunt d'une valeur de 8,6 milliards de dollars.
- L'OPGI a reçu l'actif de la production d'électricité et a émis des titres d'emprunts d'une valeur de 8,5 milliards de dollars.
- La SIGMÉ, qui a été fondée comme une société sans but lucratif responsable d'assurer la fiabilité et l'équité du marché de l'électricité, a émis des titres d'emprunt d'une valeur de 70 millions de dollars en faveur de la SFIÉO en échange de l'actif de la gestion centrale du marché de Ontario Hydro.

Pour que l'OHSC et l'OPGI aient des structures de capital compétitives par rapport à celles des autres participants de l'industrie, les deux sociétés ont conclu un échange d'emprunts contre des participations avec la province de l'Ontario :

- En échange de 3,8 milliards de dollars de participations (3,4 milliards de dollars d'actions ordinaires, 323 millions de dollars d'actions privilégiées à dividende cumulatif) dans l'OHSC et 5,1 milliards de dollars d'actions ordinaires de l'OPGI, la province a pris en charge des emprunts de 8,9 milliards de dollars émis par les deux sociétés en faveur de la SFIÉO.
- L'échange d'emprunts contre des participations a permis d'obtenir des ratios d'endettement de 56/44 pour l'OHSC et de 40/60 pour l'OPGI.

La restructuration financière assiera les nouvelles sociétés sur des bases financières saines et celles-ci seront dotées de structures de capitaux de bonne qualité. Les mesures prises jusqu'ici permettront le remboursement efficace, équitable et rapide des emprunts en cours de Ontario Hydro, tout en protégeant à la fois les contribuables et les abonnés de l'Ontario.

Priorités pour 1999-2000

La restructuration financière de Ontario Hydro sera terminée, y compris la fondation et la mise en oeuvre fructueuse de la SFIÉO. La Division des finances générales conservera son rôle de surveillante et de conseillère auprès du gouvernement provincial, qui sera actionnaire des nouvelles sociétés commerciales remplaçantes.

La Division a apporté son concours lors de la négociation des conditions de vente de l'autoroute 407. Le 13 avril 1999, l'honorable Rob Sampson, ministre sans portefeuille, responsable de la privatisation, a annoncé que l'autoroute était vendue à un consortium regroupant Grupo Ferrovial, SNC-Lavalin et Capital d'Amérique CDPQ, contre la somme de 3,1 milliards de dollars.

La Division aidera le Bureau de la privatisation dans son examen des autres possibilités de privatisation.

Depuis le succès remporté dans l'initiative de financement de l'Hôpital de Toronto, la Division étudie d'autres cas où il serait possible de réaliser des économies par l'intermédiaire de consortiums d'emprunt. Ce moyen pourrait être utilisé pour réduire les frais de financement et d'exploitation d'établissements appartenant de près ou de loin au secteur public et qui empruntent sur le marché des titres de créance. Cela se ferait dans le but de consacrer autant que possible les deniers publics à la prestation de services de première ligne. On étudiera aussi la possibilité de former des regroupements gouvernementaux internes, notamment dans le domaine du crédit-bail, afin que les ministères puissent jouir de conditions concurrentielles au moment de prendre des immobilisations en location.

Division des opérations sur les marchés financiers et de la trésorerie

Réalisations en 1998-1999

La Division a réalisé un certain nombre d'initiatives en vue d'améliorer l'à-propos des mouvements de trésorerie de la province, d'améliorer les services financiers offerts à ses clients et de consolider ses activités et ses contrôles internes.

• Gestion de la trésorerie

Parmi les initiatives essentielles figurait l'établissement de lignes directrices générales décrivant les pratiques recommandées en matière de gestion de trésorerie. La Division a également mis en place un cycle quadriennal de révision des pratiques ministérielles en ce domaine. Dans le cadre de cette initiative, les pratiques de cinq ministères ont été évaluées en 1998-1999, ce qui a eu pour effet de stabiliser les mouvements de trésorerie sur l'ensemble de l'exercice financier. L'Office a par la suite recommandé que le programme général de vérification du gouvernement se penche aussi sur les pratiques de gestion de la trésorerie.

L'Office a également été à l'origine d'une réduction des délais au chapitre des remises de taxes sur l'essence, engendrant ainsi des économies annuelles d'environ 4 millions de dollars.

• Services bancaires

Afin d'améliorer la rentrée des recettes et les décaissements, la Division a préconisé auprès des ministères ontariens le recours aux solutions bancaires efficaces. Elle les a par exemple encouragés à remplacer le paiement par chèque par les règlements électroniques, qui se traitent en moins de temps et à moindres frais.

Le personnel a collaboré avec le ministère des Finances afin que celui-ci fasse plus souvent appel à l'électronique pour les versements en vertu du nouveau Programme de supplément de revenu pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants. D'autre part, les formules de remise d'impôt des sociétés et des employeurs ont été modifiées afin de rehausser la précision des données aux fins de prévision des mouvements de trésorerie; on croit que ce changement apportera des économies annuelles d'environ 500 000 \$.

Grâce à une réaffectation des dépôts entre les succursales bancaires et à la renégociation de certains frais, le coût des dépôts bancaires a été réduit de 280 000 \$ en 1998-1999. La Division a aussi collaboré avec le Tuteur et curateur public et le Bureau des obligations familiales pour améliorer les méthodes d'appels d'offres pour les services bancaires; cela a entraîné le transfert de 800 000 \$ à la province. En agissant de concert avec l'Association des banquiers canadiens, on a accru l'efficacité de l'émission des Obligations d'épargne de l'Ontario et amélioré les services aux détenteurs.

Responsabilités

Diriger les initiatives gouvernementales visant à centraliser les activités de gestion de trésorerie et de services financiers de la province.



Effectuer les règlements dans le cadre des opérations relatives aux titres de créance, aux valeurs mobilières et aux produits dérivés.



Donner des conseils en matière bancaire au sujet des recettes et décaissements du Fonds du revenu consolidé.



Administrer les relations avec les banques et les agences financières.



Préparer des rapports comptables et financiers et des rapports de gestion.



Offrir des conseils sur les questions comptables et leurs conséquences.

En raison des problèmes pouvant apparaître au passage à l'an 2000, on a reporté à l'exercice financier 1999-2000 le lancement de l'appel d'offres concurrentiel concernant le contrat provincial de services d'acceptation des cartes de débit et de crédit. Le contrat actuel a été prolongé d'un an, afin de faire en sorte que les services soient offerts sans interruption au moment du passage à l'an 2000.

- **Améliorations internes**

La Section de la comptabilité et des règlements joue un rôle essentiel quand il s'agit de s'assurer que les paiements sont faits en temps voulu et que les dossiers et les rapports respectent les exigences rigoureuses de l'industrie. On a réorganisé la Section afin de rendre la fonction de règlement et de versement plus indépendante de celle de l'établissement des rapports et des analyses. Les contrôles internes ont ainsi été renforcés, en même temps que d'autres changements de nature organisationnelle et la mise en oeuvre de systèmes amélioreraient la circulation et la précision de l'information et, partant, l'efficacité des activités.

Priorités pour 1999-2000

La Division continuera de promouvoir la bonne gestion de trésorerie et l'adoption de pratiques de type commercial dans tout le gouvernement ontarien. Elle compte prendre d'autres initiatives en matière de gestion de trésorerie : planification et exécution des activités de financement bancaire et de prévision des mouvements de trésorerie pour la SFIÉO, mise en oeuvre d'un nouveau système automatisé et intégré de prévision des mouvements de trésorerie, en collaboration avec la Section des TI de la Division du contrôle des risques, et amélioration régulière de la prévision des mouvements de trésorerie pour les besoins à court et à long terme.

Du côté des services bancaires, la Division continuera de promouvoir l'usage efficace des technologies, en insistant particulièrement sur le commerce électronique par Internet et les cartes électroniques de prestataire; elle préparera le renouvellement de l'appel d'offres de la province pour l'acceptation des cartes de crédit et de débit; elle conseillera la SFIÉO au sujet de ses besoins et elle aidera le ministère de l'Éducation et de la Formation dans ses efforts pour créer un programme fédéral-provincial rentable et harmonisé au chapitre des prêts aux étudiants.

Afin d'améliorer la rentrée des recettes, la Division collaborera avec le ministère des Finances et Entreprises branchées de l'Ontario pour mettre en oeuvre un service de dépôt électronique des formulaires fiscaux remplis par des tiers. Cette initiative permettra aux contribuables ontariens de verser leurs impôts et taxes et de produire les données correspondantes au ministère des Finances par voie électronique.

La Division continuera de travailler de concert avec la Direction des services de vérification du ministère des Finances et la Division du contrôle des risques afin de concevoir et de mettre en oeuvre un système intégré d'enregistrement des transactions, de règlement et de comptabilité.

En outre, les nouveautés sur le plan comptable, tant au Canada qu'à l'échelle internationale, seront suivies de près afin d'en évaluer l'impact sur les comptes de la province et ses exigences en matière d'établissement de rapports.

Caisse d'épargne de l'Ontario

La Caisse d'épargne de l'Ontario a pour mandat d'accorder un financement à la province tout en offrant des services financiers à la population. À l'heure actuelle, la Caisse d'épargne de l'Ontario offre des services de dépôt au public grâce à un réseau de 23 succursales et de 5 agences. Elle détient actuellement 2,5 milliards de dollars en dépôts, qu'il s'agisse de dépôts à vue payant des intérêts quotidiens ou de certificats de placement garantis à échéance de cinq ans. Les dépôts effectués à la Caisse offrent aux déposants la même sécurité qu'aux détenteurs d'obligations d'épargne de la province.

Le personnel de la Caisse participe à l'exécution, à la planification et à la mise en oeuvre de la campagne d'Obligations d'épargne de l'Ontario. Au cours des quatre premières campagnes, le montant souscrit s'est élevé au total à 6,1 milliards de dollars. Celle de 1998 a permis de recueillir 2 milliards de dollars et ce fut la campagne provinciale la plus importante de toute l'histoire canadienne. En juin 1999, on offrira aux résidents ontariens une cinquième émission d'obligations d'épargne de la province.

Depuis quelques années, la Caisse d'épargne de l'Ontario a diversifié sa gamme de produits en y ajoutant des comptes en devises américaines, le règlement automatisé de factures pour le compte de ses clients, des certificats de placement garantis encaissables et une méthode améliorée d'évaluation rapide des dépôts importants. Elle offre aussi des produits conçus en fonction des exigences des sociétés de la Couronne provinciales disposant d'excédents ponctuels; à ce seul chapitre, elle détient actuellement des dépôts de l'ordre de 500 millions de dollars.

Au cours de l'exercice 1999-2000, la Caisse envisage de rehausser ses services à la clientèle en adoptant la norme gouvernementale de qualité qui s'applique aux services offerts par téléphone, par courrier et au comptoir, ainsi qu'aux plaintes formulées par les clients.

En avril 1997, le gouvernement a annoncé que la Caisse d'épargne de l'Ontario était un des candidats à la privatisation. Au mois de décembre 1998, le gouvernement fédéral a fait connaître sa position en matière de fusions dans le secteur bancaire. Depuis lors, on s'attend que le processus d'étude quant à la privatisation de la Caisse soit repris. S'il aboutit à une décision en ce sens, le personnel de la Caisse participera à sa mise en oeuvre de manière à en réduire autant que possible l'incidence sur la clientèle.

Responsabilités

Offrir des comptes chèques et des comptes d'épargne, des dépôts à court terme et des certificats de placement garantis au public.



Planifier et mener à bien la campagne d'Obligations d'épargne de l'Ontario.

É tats Financiers

États financiers abrégés



Responsabilité concernant la présentation des états financiers



Rapport du vérificateur



Bilan



État des résultats nets et des bénéfices non répartis



État de l'évolution de l'encaisse



Notes afférentes aux états financiers

États financiers abrégés

La principale source de recettes de l'Office demeure la Caisse d'épargne de l'Ontario, qui reçoit des dépôts du public. L'Office administre la Caisse d'épargne de l'Ontario en tant qu'agent du ministère des Finances. Les dépôts de cette caisse représentent le passif réel du Trésor.

Le total des fonds en dépôt à la Caisse d'épargne de l'Ontario au 31 mars 1999 se chiffrait à 2,5 milliards de dollars, soit une augmentation de plus de 300 millions de dollars par rapport aux chiffres déclarés au 31 mars 1998, soit 2,2 milliards de dollars. Cette augmentation est due en grande partie à une plus forte demande et aux dépôts relatifs aux certificats de placement garantis (CPG) arrivant à échéance au cours de l'année (170 millions de dollars), aux dépôts effectués par la Société des casinos de l'Ontario (154 millions de dollars) et l'Agence ontarienne des eaux (49 millions de dollars). Les dépôts à long terme relatifs aux certificats de placement garantis ont baissé de 75 millions de dollars.

Le taux d'intérêt effectif moyen sur l'ensemble des dépôts de la Caisse est passé de 3,42 % en 1997-1998 à 4,15 % en 1998-1999. Cette augmentation reflète l'augmentation générale des taux d'intérêt à court terme par rapport à l'année dernière.

Le revenu net de l'Office pour l'exercice se terminant le 31 mars 1998 était de l'ordre de 8,6 millions de dollars, soit une augmentation de 2,3 millions par rapport aux 6,3 millions de dollars enregistrés au cours de la même période l'année dernière. Cette augmentation est due principalement à un accroissement des dépôts et à une diminution des frais d'exploitation.

Les salaires et avantages sociaux de l'Office ont reculé de 600 000 \$ principalement à la suite de la décision du Secrétariat du Conseil de gestion d'assumer la responsabilité du passif non capitalisé au titre des pensions (460 000 \$). En outre, le coût des avantages sociaux a baissé à la suite du paiement de cotisations syndicales uniques au nom de certains employés de la Caisse d'épargne de l'Ontario en 1997-1998 (200 000 \$).

Les frais administratifs et généraux de l'Office n'ont pas augmenté par rapport au niveau de 1997-1998, vu les mesures de contrôle des coûts adoptées.

La valeur nette des immobilisations n'a à peu près pas changé (2,4 millions de dollars au 31 mars 1999 contre 2,3 millions de dollars au 31 mars 1998), à la suite d'achats totalisant 1,1 million de dollars contrebalancés par des amortissements de l'ordre de 980 000 \$. Ces achats ont été consacrés principalement à la mise à niveau des postes de travail informatiques et de l'infrastructure technologique qui était nécessaire pour assurer le passage à l'an 2000 et pour exécuter les applications financières spécialisées dans les domaines de la gestion des risques et de la trésorerie et la surveillance des marchés mondiaux.

Les bénéfices non répartis de l'ordre de 47 millions de dollars (depuis la création de l'Office) représentent des montants nominaux de référence. Chaque année, les résultats financiers de l'Office font l'objet d'une consolidation avec ceux de la province. Ce traitement comptable est conforme aux directives de

la Commission de la comptabilité des organismes du secteur public de l'ICCA, au titre de laquelle l'Office est considéré comme un organisme de service.

À titre d'agent de la province, l'Office a accordé des prêts à des organismes publics dont le remboursement doit être financé par des recettes prélevées auprès de tiers. Ces prêts sont déclarés dans la note 5 afférente aux états financiers. Ils ont été octroyés à la Société ontarienne d'investissement dans les transports pour la construction de l'autoroute 407, au Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto pour l'expansion de ses installations, à la Corporation de la ville de Windsor pour la construction du palais de justice de Windsor et à la Commission de transport Ontario Northland pour l'acquisition de nouveaux wagons pour le transport du bois. Le solde impayé de ces prêts, intérêt capitalisé inclus, se situait à 1,71 milliard de dollars au 31 mars 1999, soit une augmentation de 130 millions de dollars par rapport au chiffre de 1,58 milliard déclaré il y a un an. Cette augmentation est due principalement aux avances versées à la Société ontarienne d'investissement dans les transports.

Depuis le 31 mars 1999, l'Office ontarien de financement a cédé et transféré à la province tous ses droits, titres et intérêts relatifs aux prêts consentis à la Société ontarienne d'investissement dans les transports. La province a convenu d'accepter cette cession en paiement entier de ses dettes, qui totalisent 1 524 642 \$, pour faciliter la vente de cette société par la province de l'Ontario.

L'Office a continué d'offrir des services de gestion des placements à la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario en 1998-1999. Au 31 mars 1999, l'Office gère des placements de 199 millions de dollars en son nom (186 millions de dollars au 31 mars 1998).

L'Office gère également les emprunts et les prêts de l'ancienne Société ontarienne d'aménagement municipal. L'actif de 80,2 millions de dollars de cette dernière se compose de débentures dues par différents conseils scolaires et municipalités. Un passif d'un montant égal est dû au Régime de pensions du Canada et à la province. Durant l'exercice 1998-1999, environ 315 000 \$ de prêts aux municipalités sont arrivés à échéance et un montant semblable de dette connexe a été remboursé. Les intérêts gagnés et payés annuellement au titre de l'actif et du passif de la Société ontarienne d'aménagement municipal se chiffrent à 7,8 millions de dollars. On s'attend à ce que ce chiffre reste en gros stable jusqu'en 2011, année où les prêts du RPC commenceront à arriver à échéance.

Responsabilité concernant la présentation des états financiers

Les états financiers de l'Office ontarien de financement, que vous trouverez ci-joints, ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, et c'est la direction qui en assume la responsabilité. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été dressés en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 21 mai 1999.

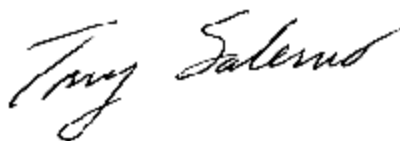
La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection des liens et l'accès opportun à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et modalités officielles ainsi qu'une structure organisationnelle assurant de manière appropriée la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au comité de vérification du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité de vérification, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation des états financiers et de contrôles internes. Le comité de vérification tient des réunions régulières avec la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour discuter des questions qu'ils ont soulevées et pour revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Ces états financiers ont été vérifiés par le vérificateur provincial. Il incombe au vérificateur provincial d'exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés de façon fidèle et conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur, présenté à la page suivante, expose la portée de l'examen et l'opinion du vérificateur.

Au nom de la direction :

Le vice-président et directeur général

A handwritten signature in black ink that reads "Tony Salerno". The signature is written in a cursive, flowing style.

Tony Salerno



Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
R.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2591 Fax: (416) 327-9852

Rapport du vérificateur

À l'Office ontarien de financement
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de l'Office ontarien de financement au 31 mars 1999, l'état des résultats et des bénéfices non répartis, ainsi que l'état de l'évolution de l'encaisse de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Office au 31 mars 1999 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de l'encaisse pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur provincial

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Erik Peters'.

Erik Peters, FCA

Toronto (Ontario)
Le 21 juin 1999

Bilan

<i>(en milliers de dollars)</i>	Office	Caisse d'épargne de l'Ontario	Total au 31 mars 1999	Total au 31 mars 1998
ACTIF				
Actif à court terme				
Encaisse	116 \$	44 876	44 992	23 618 \$
Fonds à recevoir de la province de l'Ontario (note 2i)	314	1 890 430	1 890 744	1 709 618
Débiteurs	2 160	38 569	40 729	32 789
Prêts à recevoir (note 4)	316	—	316	316
Total de l'actif à court terme	2 906 \$	1 973 875	1 976 781	1 766 341 \$
Actif à long terme				
Immobilisations (note 3)	1 656	749	2 405	2 326
Fonds à recevoir de la province de l'Ontario (note 2ii)	—	624 602	624 602	546 267
Prêts à recevoir (note 4)	79 832	—	79 832	80 147
Total de l'actif	84 394 \$	2 599 226	2 683 620	2 395 081 \$
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS				
Passif à court terme				
Fournisseurs et charges à payer	3 717 \$	35 500	39 217	31 380 \$
Fonds en dépôt (note 2i)	—	1 892 681	1 892 681	1 698 592
Somme payable à la province de l'Ontario (note 4)	316	—	316	316
Total du passif à court terme	4 033 \$	1 928 181	1 932 214	1 730 288 \$
Dettes à long terme				
Forme en dépôt (note 2ii)	—	624 602	624 602	546 267
Somme payable au RPC et à la province de l'Ontario (note 4)	79 841	—	79 841	80 157
Total du passif	83 874 \$	2 552 783	2 636 657	2 356 712 \$
Bénéfices non répartis	520	46 443	46 963	38 369
Total du passif et des bénéfices non répartis	84 394 \$	2 599 226	2 683 620	2 395 081 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

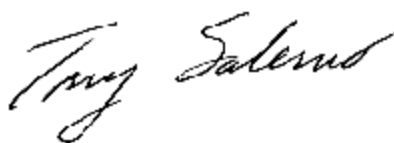
Approuvé au nom du conseil d'administration :

Le président

Le vice-président et directeur général



Bryne Purchase



Tony Salerno

État des résultats nets et des bénéfices non répartis

<i>(en milliers de dollars)</i>	Office	Caisse d'épargne de l'Ontario	Total au 31 mars 1999	Total au 31 mars 1998
RECETTES				
Intérêts	7 867 \$	119 073	126 940	101 400 \$
Recouvrement des coûts de la province	10 202	—	10 202	10 199
Recettes diverses	—	1 334	1 334	1 545
Total des recettes	18 069 \$	120 407	138 476	113 144 \$
DÉPENSES				
Intérêts sur la dette à court terme	16 \$	68 988	69 004	48 055 \$
Intérêts sur la dette à long terme	7 846	29 918	37 764	34 939
Salaires et avantages sociaux	7 533	8 822	16 355	16 988
Frais administratifs et généraux	1 951	3 827	5 778	5 802
Amortissement	718	263	981	1 101
Total des dépenses	18 064 \$	111 818	129 882	106 885 \$
Résultats nets de l'exercice	5 \$	8 589	8 594	6 259 \$
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	515	37 854	38 369	32 110
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	520 \$	46 443	46 963	38 369 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

État de l'évolution de l'encaisse

<i>(en milliers de dollars)</i>	Office	Caisse d'épargne de l'Ontario	Total au 31 mars 1999	Total au 31 mars 1998
Rentrées (sorties) nettes liées au fonctionnement				
Résultats nets de la période	5	\$ 8 589	8 594	6 259 \$
Ajustement des rentrées nettes liées au fonctionnement :				
Amortissement	718	263	981	1 101
Variation nette des débiteurs, des fournisseurs et des charges à payer	(20)	(83)	(103)	659
Rentrée (sortie) nettes liées aux activités de financement	<u>703</u>	<u>\$ 8 769</u>	<u>9 472</u>	<u>8 019 \$</u>
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de financement				
Augmentation des fonds en dépôt	—	\$ 272 424	272 424	94 397 \$
Remboursements versés à la province (prêts de la SOAM)	(316)	—	(316)	(323)
Remboursements versés par les emprunteurs de la SOAM	315	—	315	323
Rentrées (sortie) nettes liées aux activités de financement	<u>(1)</u>	<u>\$ 272 424</u>	<u>272 423</u>	<u>94 397 \$</u>
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'investissement				
Augmentation des prêts de la CEO accordés à la province de l'Ontario	—	\$ (259 461)	(259 461)	(99 635) \$
Achats d'immobilisations	(697)	(363)	(1 060)	(927)
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de financement	<u>(697)</u>	<u>\$ (259 824)</u>	<u>(260 521)</u>	<u>(100 562) \$</u>
Augmentation nette de l'encaisse	5	\$ 21 369	21 374	1 854 \$
Encaisse au début de l'exercice	111	23 507	23 618	21 764 \$
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>116</u>	<u>\$ 44 876</u>	<u>44 992</u>	<u>23 618 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1999

(Tous les tableaux sont en milliers de dollars)

HISTORIQUE

L'Office ontarien de financement (l'«Office») a été créé à titre d'organisme de la Couronne le 15 novembre 1993 en vertu de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la «Loi»). Conformément à la Loi, l'Office a pour mission :

- d'aider les organismes publics et la province de l'Ontario à emprunter et à placer des fonds;
- d'élaborer des programmes de financement et de les mettre en oeuvre, d'émettre des valeurs mobilières, de gérer les risques de trésorerie, les risques de change et d'autres risques financiers au nom de la province ou d'un organisme public;
- de fournir les autres services financiers qui sont jugés avantageux pour la province ou un organisme public;
- d'exploiter les bureaux prévus par la *Loi sur la Caisse d'épargne de l'Ontario* à titre de mandataire du ministre des Finances;
- d'assumer toute autre responsabilité qui lui est confiée par le lieutenant-gouverneur en conseil.

L'Office est constitué en personne morale en vertu des lois de l'Ontario. L'Office est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)(d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

- (i) **Généralités** : Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus et prescrits par l'Institut canadien des comptables agréés.
- (ii) **Immobilisations** : Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée prévue d'utilisation des biens, comme indiqué ci-dessous. Aucune dotation n'est inscrite aux provisions pour amortissement l'année d'acquisition.

Meubles et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	durée résiduelle du bail

2. CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ONTARIO

L'Office exploite la Caisse d'épargne de l'Ontario en tant qu'agent du ministère des Finances. Cette caisse accepte les dépôts du public, du gouvernement et d'autres organismes publics, lesquels font partie du Trésor de la province et représentent le passif réel de la province. Les frais d'administration de 933 800 \$ pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999 (965 000 \$ au 31 mars 1998) concernant cette caisse sont payés par le ministère des Finances et ne sont pas inclus dans les présents états financiers. Le taux d'intérêt moyen payé aux déposants et gagné de la province pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999 se chiffrait à 4,15 % et 4,99 % respectivement (3,42 % et 4,24 % respectivement au 31 mars 1998). Ces dépôts se répartissent comme suit :

(i) **Fonds à recevoir de la province de l'Ontario et fonds en dépôt à court terme**

	Au 31 mars 1999	Au 31 mars 1998
Dépôts à court terme	190 223 \$	115 040 \$
Dépôts à vue	1 124 201	1 151 414
CPG arrivant à échéance dans l'année	578 257	432 138
Total des fonds en dépôt à court terme	1 892 681 \$	1 698 592 \$

Les fonds en dépôt à court terme incluent les dépôts effectués par l'Agence ontarienne des eaux, la Société immobilière de l'Ontario et d'autres organismes gouvernementaux, soit environ 117 millions de dollars (31 mars 1998 : 93 millions de dollars). Le taux d'intérêt variable sur les fonds gardés au nom de l'Agence ontarienne des eaux et de la Société immobilière de l'Ontario, se chiffrant à 109 millions de dollars, variait de 4,50 % à 5,50 % au 31 mars 1999 (31 mars 1998 : 85 millions de dollars rapportant un taux d'intérêt variable de 4,00 % à 4,86 %).

Le total des «fonds à court terme à recevoir de la province» est de 1 890 744 \$ (31 mars 1998 : 1 709 618 \$; il inclut les fonds en dépôt à court terme plus le fonds de roulement de la Caisse d'épargne de l'Ontario.

(ii) Fonds à recevoir de la province de l'Ontario et fonds en dépôts à long terme

Les «fonds à long terme à recevoir de la province» sont les dépôts auprès de la Caisse d'épargne de l'Ontario qui font partie du Trésor de la province et au titre desquels la Caisse a émis des CPG à long terme. Ces dépôts incluent le montant de 236 millions de dollars en dépôts effectués par la Société des casinos de l'Ontario (31 mars 1998 : 82 millions de dollars). Les fonds de la Société sont investis dans des CPG de deux ans, dont le taux d'intérêt variable se situait au 31 mars 1999 entre 4,33 % et 5,65 % (31 mars 1998 : 4,06 % à 4,62 %); ces CPG sont rachetables sur option du détenteur, sur une base trimestrielle.

Ces dépôts arrivent à échéance comme suit :

Période prenant fin le 31 mars	Au 31 mars 1999		Au 31 mars 1998	
	Principal arrivant à échéance	Taux de rendement moyen (%)	Principal arrivant à échéance	Taux de rendement moyen (%)
2000	— \$		304 768 \$	5,87
2001	384 899	5,02	82 754	6,16
2002	120 839	5,82	91 062	6,02
2003	75 510	5,37	67 683	5,63
2004	43 354	5,22	—	
Total	624 602 \$		546 267 \$	

3. IMMOBILISATIONS

Le solde des immobilisations, net de l'amortissement, se présente comme suit (l'amortissement commence l'exercice suivant celui de l'acquisition) :

	Coût	Amortissement cumulé	Nettes au 31 mars 1999	Nettes au 31 mars 1998
Meubles et matériel	1 112 \$	(798) \$	314 \$	496 \$
Matériel informatique	4 011	(2 165)	1 846	1 507
Améliorations locatives	1 180	(935)	245	323
	6 303 \$	(3 898) \$	2 405 \$	2 326 \$

4. SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL

Conformément à la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, la Société ontarienne d'aménagement municipal a cessé d'exister et son actif et son passif ont été transférés à l'Office le 15 novembre 1993. La Société ontarienne d'aménagement municipal recevait des prêts du Régime de pensions du Canada (RPC) et de la province et les utilisait pour accorder des prêts aux municipalités et aux conseils scolaires selon les mêmes conditions que celles régissant sa dette.

Au 31 mars 1999, la partie de la dette à long terme arrivant à échéance en 1999-2000 se chiffrait à 316 000 \$ (31 mars 1998 : 316 000 \$ arrivant à échéance en 1998-1999); ce montant est payable à la province. La dette à long terme (arrivant à échéance au cours de l'exercice prenant fin le 31 mars 2001 et au cours des exercices suivants) est constituée de dettes de 820 000 \$ envers la province et de dettes de 79 millions de dollars envers le Régime de

pensions du Canada (31 mars 1998 : 1,15 million de dollars et 79 millions de dollars respectivement, arrivant à échéance durant l'exercice prenant fin le 31 mars 2000 et au cours des exercices suivants). L'encours de la dette est le suivant :

Période prenant fin le 31 mars	Au 31 mars 1999		Au 31 mars 1998	
	Principal arrivant à échéance	Taux de rendement moyen (%)	Principal arrivant à échéance	Taux de rendement moyen (%)
1999	— \$		316 \$	13,06
2000	316	13,39	316	13,39
2001	326	13,58	326	13,58
2002	354	13,59	354	13,59
2003	64	11,55	64	11,55
2004	54	11,55	—	
1 - 5 ans	1 114		1 376	
6 - 20 ans	79 043	9,61	79 097	9,61
Total	80 157 \$		80 473 \$	

5. TRANSACTIONS AVEC LA PROVINCE ET D'AUTRES ORGANISMES PUBLICS

(i) **Activités de financement entre la province et d'autres organismes publics** : À titre d'intermédiaire financier de la province, l'Office ontarien de financement fournit à divers organismes publics un financement dont le remboursement est effectué par des tiers. L'Office emprunte à la province les fonds servant à effectuer ces prêts, en vertu d'une facilité de crédit de 2,16 milliards de dollars. L'Office remet à la province les remboursements qu'il reçoit des organismes publics. Ces opérations ne figurent pas dans les présents états financiers.

Conformément à une politique de prêt de l'Office ontarien de financement, adoptée par le conseil d'administration le 17 décembre 1997, chaque avance reçue par l'Office ontarien de financement en vertu de la facilité de crédit actuelle porte intérêt aux taux équivalant au taux d'intérêt payable à l'Office sur le prêt correspondant accordé à un ou plusieurs organismes publics. Au 31 mars 1999, un montant de 1,71 milliard de dollars (31 mars 1998 : 1,58 milliard de dollars), y compris les intérêts courus, a été avancé par la province à l'Office; ce montant devra être remboursé par l'Office au plus tard le 31 août 2027.

Les fonds sont en règle générale avancés par l'Office aux organismes publics en vertu de dispositions de financement provisoires, consistant en un certain nombre de billets à ordre dont la durée ne dépasse pas un an. L'intérêt est payable sur le principal et sur tout intérêt capitalisé. Au 31 mars 1999, ces taux d'intérêt variaient entre 4,75 % et 5,65 % (31 mars 1998 : 3,05 % et 5,10 %). L'Office a l'intention de remplacer ces billets à ordre par une dette à terme; c'est à ce moment-là que les conditions de remboursement seront finalisées.

Au 31 mars 1999, les montants suivants ont été convertis en débetures : 500 millions de dollars au taux de 6,66 % et 500 millions au taux de 8,25 % arrivant à échéance le 28 août 2013 et le 2 juin 2026 respectivement, en ce qui concerne la Société d'investissement dans les transports de l'Ontario; 3,9 millions au taux de 5,64 % arrivant à échéance le 1^{er} avril 2008, en ce qui concerne la Commission de transport Ontario Northland.

Les montants suivants représentent les fonds avancés par l'Office au nom de la province, y compris les intérêts capitalisés, nets de tout coût de financement. Il s'agit d'opérations entre parties, à l'exception de celles concernant la ville de Windsor.

	31 mars 1999	31 mars 1998
Société d'investissement dans les transports de l'Ontario - Autoroute 407	1 524 642 \$	1 424 246 \$
Palais des congrès de la CUT	151 360	146 728
Corporation de la ville de Windsor	19 923	11 577
Commission de transport Ontario Northland	17 725	—
Centre Centennial des sciences et de la technologie	600	1 629
	1 714 250 \$	1 584 180 \$

La Société d'investissement dans les transports de l'Ontario est un organisme de la Couronne de la province constitué en vertu de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*. Le conseil d'administration est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil. La Société a continué d'exister en tant que société à capital-actions en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario*, dépendant entièrement de la province et renommée «Société des concessions ETR-407 Limitée».

Afin de faciliter la vente, le 5 mai 1999, de la Société d'investissement dans les transports de l'Ontario par la province de l'Ontario, à partir du 6 avril 1999, L'Office ontarien de financement a cédé et transféré à la province ses droits, titres et intérêts relatifs à la dette de la Société envers lui, y compris la dette à long terme, les billets à ordre et les intérêts courus. La province a convenu d'accepter cette cession en paiement entier de la dette. La province a également confirmé que la dette de l'Office ontarien de financement envers la province, qui se chiffre à 1 524 642 000 \$, et les intérêts accrus, ont été acquittés.

Le Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto est un organisme de la Couronne de la province continuant d'exister en vertu de la *Loi sur la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto*. La majorité des membres du conseil d'administration sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

La Corporation de la ville de Windsor est une municipalité au sens de la *Loi sur les municipalités*. Le financement est accordé aux fins de l'acquisition, de la conception et de la construction du palais de justice de Windsor, soit le palais de justice de la cour provinciale de secteur et le quartier général de la police municipale.

La Commission de transport Ontario Northland est un organisme de la Couronne de la province constitué en vertu de la *Loi de 1990 sur la Commission de transport Ontario Northland*. Les membres de la Commission sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie est un organisme de la Couronne de la province continuant d'exister en vertu de la *Loi sur le centre Centennial des sciences et de la technologie*. Le conseil d'administration est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

- ii) **Placements au nom des apparentés** : Dans le cadre normal de ses activités, l'Office fournit des services de gestion des placements à d'autres organismes publics. Les fonds administrés au nom d'autres organismes publics (qui ne figurent pas dans les présents états financiers) au 31 mars 1999 étaient constitués d'un montant de 199 millions de dollars gardés au nom du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (31 mars 1998 : 186 millions de dollars).
- iii) **Caisse d'épargne de l'Ontario** : D'autres apparentés ont déposé des fonds, comme mentionné dans la note 2 i) et 2 ii). Les sommes totales déposées au 31 mars 1999 se chiffraient à 389 millions de dollars (31 mars 1998 : 175 millions de dollars).

6. RÉGIME DE RETRAITE

L'Office participe à deux régimes de retraite de la fonction publique de l'Ontario créés par la province, soit le Régime de retraite du Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario et la Caisse de retraite des fonctionnaires. Les cotisations de l'Office au titre des régimes de retraite pour l'exercice prenant fin le 31 mars 1999 se chiffraient à 817 000 \$ sans passif non capitalisé (31 mars 1998 : 1 312 000 \$ comprenant 460 000 \$ de passif non capitalisé). Suite à une récente décision du Conseil de gestion, à compter de l'exercice 1998-1999, le passif non capitalisé ne sera pas récupéré auprès des ministères et des organismes.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs, des fonds à recevoir de la province de l'Ontario, des fournisseurs et des charges à payer ainsi que des fonds en dépôt à court terme équivaut à peu près à leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

Étant donné que les durées et les montants des créances à long terme de l'Office compensent sa dette à long terme, l'indication de la juste valeur de ces instruments n'ajouterait rien aux renseignements déjà contenus dans les présents états financiers.

8. SALAIRES (en dollars absolus)

L'Assemblée législative exige la divulgation du nom des employés de la fonction publique de l'Ontario dont le salaire annuel est supérieur à 100 000 \$. Les montants versés aux personnes dont le nom figure ci-dessous incluent le salaire et la rémunération au rendement; cette dernière est identifiée par un astérisque (*).

Nom	Poste	Remuneration Paid	Taxable Benefits
Charles Allain	Chef - Gestion des risques	131 808*	\$ 324 \$
David Brand	Directeur - Caisse d'épargne de l'Ontario	103 361	\$ 281 \$
Morris Cheung	Chef de projet - Programme des marchés financiers	105 816*	\$ 208 \$
Kanak Chopra	Directeur - Contrôle des risques	147 786*	\$ 370 \$
James Devine	Chef - Revenu fixe et bons à moyen terme négociables	120 509*	\$ 296 \$
Andrew Hainsworth	Chef - Financement	120 509*	\$ 296 \$
Douglas Harrington	Chef - Opérations de contrôle des risques	106 423*	\$ 280 \$
Michael Manning	Directeur - Gestion des risques	165 693*	\$ 408 \$
Gadi Mayman	Directeur administratif - Capital Markets	173 209*	\$ 425 \$
Christine Moszynski	Directeur - Trésor des marchés financiers	101 962	\$ 276 \$
David Peters	Chef - Opérations de change	120 455*	\$ 296 \$
William Ralph	Directeur - Financement des entreprises	103 861	\$ 275 \$
Tony Salerno	SMA - bureau du Trésor / Vice-Président et directeur général, Office ontarien de financement	210 253*	\$ 515 \$
Corey Simpson	Conseillère juridique	115 601	\$ 330 \$

9. PASSIF ÉVENTUEL

Deux actions en justice ont été intentées contre la Caisse d'épargne de l'Ontario. L'issue et le règlement final de ces actions ne peuvent pas être déterminés à l'heure actuelle.

10. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1^{er} janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité d'une entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la société, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

11. CHIFFRES CORRESPONDANTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de 1997-1998 ont été reclassés par souci de conformité à la présentation des données de l'exercice en cours.

Renseignements

Site Internet : www.ofina.on.ca

Ce site offre des renseignements sur la dette, les émissions obligataires et les produits de détail de l'Ontario, de même qu'il contient des publications importantes de l'Office ontarien de financement et du ministère des Finances de l'Ontario.

Publications

Budgets de l'Ontario

- Document D : Le document intitulé *Opérations financières de l'Ontario* offre un cadre de discussion sur les activités d'emprunt et de gestion de la dette de la province, pour l'exercice qui vient de se terminer, et examine les perspectives pour le prochain exercice.

Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario (état de l'automne)

- Cette publication offre une mise à jour semestrielle concernant les perspectives économiques, le plan financier et le plan de financement.

Bulletins de l'Office ontarien de financement

- Ces bulletins offrent des mises à jour semestrielles sur les nouveautés importantes liées aux finances de l'Ontario et aux initiatives du gouvernement qui intéressent la communauté financière.

Rapport de divulgation financière

- Rapport annuel de la province à la Securities and Exchange Commission des États-Unis.

Rapport annuel de l'Office ontarien de financement

- Le rapport annuel offre des renseignements sur les réalisations passées et les objectifs actuels de l'Office ontarien de financement.

Adresses et numéros de téléphone des personnes-ressources

Veuillez adresser toute demande de renseignements concernant le rapport annuel de 1999 à la :

Division des marchés financiers, Liaison avec les investisseurs

Téléphone : (416) 325-0918

C. élec. : investor@ofina.on.ca

Veuillez adresser toute demande de renseignements concernant les documents ou les renseignements réglementaires à présenter à la :

Division des marchés financiers, Documentation

Téléphone : (416) 325-8142

C. élec. : ismith@ofina.on.ca

Pour obtenir d'autres exemplaires du présent rapport annuel, prière de s'adresser à :

Office ontarien de financement

1, rue Dundas Ouest, bureau 1400

Toronto (Ontario) Canada M7A 1Y7

Téléphone : (416) 325-8000

Office
| O | N | T | A | R | I | E | N |
de financement

**1, rue Dundas Ouest, bureau 1400
Toronto (Ontario)
M7A 1Y7
Canada**

(416) 325-8000

investor@ofina.on.ca